

St-Denis, 13 octobre 2021

**Contre l'impunité vis-à-vis des violences  
sexistes et sexuelles au travail**

**APPEL A RASSEMBLEMENT DE SOUTIEN,  
AU CONSEIL DE PRUD'HOMMES DE PARIS**

**Mercredi 20 octobre 2021, 11h**

**Un cas « banal » qui ne doit plus l'être !**

Nouvelle embauchée à la RATP, elle subit un harcèlement sexuel de son manager. Dans l'état de subordination qui caractérise le contrat de travail, elle n'ose pas en parler immédiatement. Trop souvent en effet, c'est la victime qui est accusée d'avoir suscité ou provoqué les agressions. Trop souvent, la solidarité masculine organise des repréailles professionnelles sur la carrière. Alors, la victime s'autocensure, et en arrive à se sentir honteuse, voire coupable, du sentiment d'être victime. Le collectif de travail, très masculin, ne trouve rien à redire.

Mais cette auto-censure revient psychosomatisations, en états dépressifs, en angoisse sourde au quotidien quand il faut côtoyer le harceleur (qui lui affiche sa confiance dans un environnement qui le protège).

Quand elle trouve le courage d'en parler à sa direction, elle n'est pas entendue. C'est même ce qu'elle craignait qui arrive : elle subit du harcèlement moral visant à la faire craquer et

quitter l'entreprise.

Deux ans après les premières alertes, vu l'absence d'action de son encadrement, elle saisit la PDG de la RATP, Catherine GUILLOUARD, et l'Inspection du Travail. Une enquête interne est certes ouverte, mais depuis, le harcèlement continue : des rémunérations non versées, des freins administratifs et des contrôles de ses arrêts liés au harcèlement sexuel...

**Quant au délégué - référent harcèlement - qui a pris la défense de conductrices de bus et dénoncé le sexisme généralisé et toléré, il fait carrément l'objet de tentatives de licenciement !**

Le 8 juin 2021, l'Inspection du Travail retient que « *la RATP aurait dû conclure, non seulement à une dégradation des conditions de travail de la salariée, mais également à l'existence d'un harcèlement sexuel ...* ». Le 31 août 2021, la Défenseure des Droits est tout aussi explicite « *en s'abstenant de prendre toutes les mesures nécessaires en vue de faire cesser ces agissements dès qu'elle a eu connaissance de ces comportements et, en tout état de cause, dès le premier signalement, la RATP a contribué à maintenir un environnement de travail propice à un harcèlement d'ambiance* »



Dans les SNCF aussi, les violences sexistes et sexuelles existent et doivent être dénoncées et traitées, comme SUD-Rail peut en témoigner, en ayant notamment contribué à faire condamner pour harcèlement sexuel, discrimination et licenciement abusif, une société de nettoyage prestataire de la SNCF.

A l'échelle de la société, le mouvement Me Too a contribué à casser les mécanismes d'auto-censure de la part des victimes. Mais les mécanismes de censure continuent manifestement d'exister, à la RATP, dans les SNCF, et au-delà. Nous devons nous y attaquer, solidairement.

SUD-Rail appelle donc à soutenir nos camarades de la RATP, et relaye l'appel de Solidaires RATP, intervenant volontaire dans l'audience du 20/10/2021 aux Prudhommes de Paris, aux côtés d'une agente commerciale RATP elle aussi victime de harcèlement sexuel et de représailles après dénonciation des faits, ainsi que pour exiger l'arrêt immédiat de la procédure de licenciement à l'encontre du référent harcèlement sexuel Ahmed Berrahal, consécutive à la dénonciation, entre autre, de la complaisance vis-à-vis d'un environnement harcelant systémique.

SUD-Rail se battra aux côtés des salarié.e.s pour que cesse l'impunité du harcèlement sexuel dans le monde du travail !

**RASSEMBLEMENT DE SOUTIEN**  
**mercredi 20 octobre 2021**  
**à partir de 11 h**

**CONSEIL DE PRUD'HOMMES DE PARIS**  
**( 27, rue Louis Blanc )**

**Métros : Louis Blanc (ligne 7),**  
**Jaurès ou Stalingrad (lignes 2 et 5)**